
Les électeurs irakiens ratifient la Constitution

Le 15 octobre 2005, une majorité d'Irakiens ont voté pour l'adoption d'une constitution et d'une structure fédérale de gouvernement. Des 9,8 millions d'électeurs irakiens, 63 pour cent ont participé au référendum tenu au pays, ce qui est une proportion considérable. La Constitution a été ratifiée par 78 pour cent des électeurs, seuls 21 pour cent d'entre eux s'y étant opposé.

Il est clair que les origines ethniques ont beaucoup influencé les résultats du vote : ceux qui ont voté pour le projet de constitution étaient en majorité d'origines chiite ou kurde ; ceux qui ont voté contre étaient en majorité des arabes sunnites. Ces derniers ont voté contre en grand nombre dans deux provinces : Salahuddin (82 pour cent) et Anbar (97 pour cent). Toutefois, pour que le projet de constitution soit rejeté, deux tiers des électeurs devaient voter contre dans au moins trois provinces. Le fait que la Constitution ait été approuvée par la majorité est donc en grande partie attribuable aux provinces chiites et kurdes, provinces dans lesquelles une écrasante majorité d'électeurs ont voté pour une structure fédérale (99 pour cent dans une des provinces kurdes).

La Constitution confère beaucoup d'autonomie aux provinces. Elle leur donne un accès exclusif aux futurs champs pétrolifères (la production de pétrole actuelle est partagée entre toutes les provinces), la plupart desquels se trouvent dans les régions chiites et kurdes. La Constitution permet également aux provinces de se regrouper pour établir des forces de sécurité régionales. Une des craintes

des sunnites est que la Constitution provoque la partition du pays en un nord kurde et un sud chiite, ce qui exclurait les sunnites — situés au centre — des activités très lucratives liées à la production du pétrole en Irak. Ils craignent aussi que la région chiite située au sud ne tombe sous l'influence de l'Iran.

La participation électorale des sunnites : un pas vers la démocratie ?

En dépit du rejet en masse de la Constitution par les sunnites, les résultats du référendum offrent néanmoins, pour certains observateurs, des raisons d'être optimiste. En effet, puisque les sunnites irakiens ont boycotté les élections de l'assemblée provisoire en janvier 2005, leur participation à cette élection est perçue comme un pas vers la démocratie en Irak.

Trois partis sunnites ont formé une coalition en prévision de l'élection de décembre prochain, une élection qui permettra aux Irakiens d'élire leur premier Parlement non provisoire. L'existence de cette coalition laisse espérer que les sunnites pourront être amenés à participer au processus politique (et à demeurer loin des manifestations violentes). En s'alliant, le *Iraqi Peoples Gathering*, le *Iraqi Islamic Party* et le *Iraqi National Dialogue* espèrent accroître la représentation des sunnites dans la nouvelle Assemblée nationale, lesquels sont peu représentés dans le gouvernement de transition actuel en raison du boycott de l'élection précédente. 